



Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique

Association sans but lucratif

Siège social : 54 Rue des Martyrs, 6150 Anderlues

TVA : BE 0419 166 296

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU

SAMEDI 11 NOVEMBRE

Présents

Représentants des clubs : Sophie Maquoi (CREB, 4 voix et Brussels Chess Club, 4 voix), Alexandre Glaser (2 Fous du Diogène, 4 voix), Aude Soubrier (The Belgian Chess Club, 2 voix et Le Pantin, 4 voix), Quentin Padovano (Watermael-Boistfort, 3 voix), Johannes Bertram (Europchess, 3 voix), Laurent Delescaille (CREC, 3 voix et Caissa Europe, 4 voix), Frédéric Bielik (Echiquier du Centre, 1 voix et Nivelles, 2 voix), Sylvain Leroy (St Ghislain, 3 voix), Christian Henrotte (Anderlues, 2 voix et Anthisnes, 1 voix), John Thomas (Hainaut Chess Club, 1 voix), Pascal Vandervorst (CRELEL, 6 voix et La Tour Ans Loncin, 3 voix), Nicolas Plunus (Verviers, 1 voix), Jean-Pierre Henrioul (Arlon, 2 voix), Damien André (Namur, 6 voix), Florent Gillot (Sambreville, 2 voix), Joseph Thys (La Tour St Michel, 1 voix), Vincent Coutton (Wavre, 4 voix), Laurent Wery (Braine-l'Alleud, 2 voix), Philippe Grillmaier (Jodoigne, 1 voix) soit 69 voix au total

OA FEFB représenté : Christian Henrotte, Quentin Padovano, Timothé Scaillet, Frédéric Bielik, Iris Descamps

Également présents, quelques spectateurs et des candidats à des fonctions représentatives

L'Assemblée Générale débute à 14h10.

1. Ouverture officielle avec mot d'introduction du Président

Le Président se réjouit de la présence nombre des clubs, soit 25 membres représentés sur un maximum possible de 36.

En effet, 44 clubs peuvent accueillir des joueurs FEFB, 5 clubs n'ont pas 5 membres et 3 clubs ne sont pas en règle de cotisation à ce 10 novembre.

Le quota minimum (article 23) de 18 est donc dépassé.

L'année 2022-2023 a été une bonne année au niveau FEFB :

- Légère augmentation du nombre de membres
- Création de nouveaux clubs situés plutôt dans le sud du pays (Arlon, Bastogne, Rochefort) où l'offre de clubs n'était pas très élevée
- Toutes les organisations de compétitions chapeautées par la FEFB ont été un succès (Intercercles, Individuels francophones, Rapides FEFB), tout au plus faut-il signaler la difficulté de décollage des Individuels Jeunesse.
- L'année 2023-2024 s'annonce encore meilleure au niveau des affiliations

Le détail des présences et des voix avec le lien : <https://drive.google.com/file/d/1ZNMO1rfvUX9cC7wWgsWt-hwRN1QMP8yY/view?usp=sharing>

2. Désignation de deux scrutateurs

Le rôle des scrutateurs est rappelé : vérification de la bonne tenue de l'AG et comptage des bulletins de vote. Se proposent pour ce rôle : Jean-Pierre Henrioul (Arlon) et Joseph Thys (La Tour St Michel)

3. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 novembre 2022** (Voir lien : <https://drive.google.com/file/d/1ieuR3lw8nGtYVrb8XCCBe2u-1E804Wvx/view?usp=sharing>)

Le PV n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été publié depuis novembre 2022 sur le site de la Fédération.

Ce PV a notamment acté la disparition des Ligues et une question a été posée au sujet des avoirs de la Ligue du Brabant Wallon. La Fédération ne dispose d'aucune information à ce sujet, les clubs devant prendre contact avec le trésorier de cette Ligue. Laurent Wery (Braine-l'Alleud) confirme que le problème est pris en charge et que des contacts ont lieu avec le Trésorier de la Ligue au sujet de la redistribution des avoirs éventuels.

Vote : 68 Oui – 1 vote blanc

4. Finances et trésorerie

Le Président rappelle succinctement nos principes de comptabilité :

- Comptabilité double qui permet facilement les vérifications et la détection d'erreurs
- Comptabilité analytique afin de pouvoir suivre les différents projets et centres de frais de la FEFB
- Concordance obligatoire entre ces deux comptabilités
- Envoi de tous les documents à tous les membres avec les convocations

a. **Budgets et résultats 2022-2023**

Voir lien pour fichier en excel :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ooDix3f_Oeo7M6VtTpg78Tnnp7q1Mkx/edit?usp=sharing&oid=117240997618125371133&rtpof=true&sd=true

Voir lien pour fichier en pdf :

<https://drive.google.com/file/d/1RaAultAWzoT31rP0GHXK7GhUFgfBSsOR/view?usp=sharing>

Les différentes lignes de ces résultats sont passées en revue avec quelques mots d'explication quand nécessaire.

L'exercice 2022-2023 se solde par un bénéfice de 5100 Eur. Ce résultat s'explique par une perte budgétée au niveau des subsides ministériels qui n'a pas été réalisée ainsi que par un accroissement du nombre d'affiliés payants.

Une question est posée au niveau des subsides Licences G pour savoir si ce subside était ponctuel ou structurel. Ce subside et mode de fonctionnement est maintenant structurel.

Les Inter-Ecoles sont difficilement cernables de par la disparité des dépenses, une vue globale doit donc être réalisée pour ce centre de frais et le déficit budgété globalement est proche de la réalité.

Une question est posée au sujet de l'Assurance de responsabilité afin de voir s'il n'y a pas double emploi avec celle de la FRBE. Laurent Wery (également membre de la FRBE) nous transmettra les informations dont il dispose à ce sujet (le CA examinera par après).

L'attention des membres est portée sur le fait que les locations de salle, pour les clubs qui organisent des compétitions, ont fortement augmenté depuis la « crise Covid ».

Alexandre Glaser pour Les Deux de Diogène s'étonne de voir plafonné à 100 Eur le subside « Jeunesse » soit 20 joueurs (les 20 premiers jeunes, non subventionnés par ailleurs – licences G- permettent d'obtenir un subside de 5 Eur sur base d'un rapport Jeunesse) alors que son club dépasse largement ce nombre. La réponse :

- Donner 5 Eur de subsides supplémentaires pour chaque jeune reviendrait à mettre la cotisation à 10 Eur (et non 15 comme actuellement)
- Le process Licences G et les subsides afférents (cotisation à 0 Eur pour la première année et subventionnement cotisation FRBE pour cette même première année) est également une aide supplémentaire pour les clubs actifs au niveau Jeunesse
- Pour rappel, l'indexation des cotisations a été refusée lors de la dernière AG, il serait donc illogique d'indexer les subventions accordées

b. Détails des dépenses et recettes (Voir

- ANNEXE 3A – Compte de résultats synthétique - Lien Annexe 3A :
<https://drive.google.com/file/d/1SvAlYx1HTX5Ez1A4I8Kp9A-liGogT7Ji/view?usp=sharing>
- ANNEXE 3B – Balance analytique – Lien Annexe 3B :
<https://drive.google.com/file/d/11NoaypYrZlnIkCB25CO-Xl2e2cxv6zNx/view?usp=sharing>
- ANNEXE 3C - Grand Livre analytique (détails dépenses et recettes) - Lien Annexe 3C :
https://drive.google.com/file/d/1qyTh79hw5WpzYNOUs-gNup_86S32UprK/view?usp=sharing
- ANNEXE 3D – Balance de tous les comptes – Lien Annexe 3D :
<https://drive.google.com/file/d/1FOTSqDslz0M1zsGO49UJNrEvuoQillm2/view?usp=sharing>
- ANNEXE 3E – Grand livre Global (comptable) – Annexe 3E :
https://drive.google.com/file/d/1RG9tVsOnU_uNwVavuLzJTglurmGZZPTD/view?usp=sharing
- ANNEXE 3F – Bilan associatif – Lien Annexe 3F
https://drive.google.com/file/d/10JcL9SIfMbROTJ6vuc_gHWbwJ7KBSZCP/view?usp=sharing
- Les vérificateurs ont également reçu le détail de tous les journaux (une version .pdf est disponible si un membre la souhaite)

Il n'y a pas eu de question sur les éléments contenus dans ces documents

c. Rapport des vérificateurs aux comptes (la vérification des comptes va se dérouler le jeudi 26 octobre) (Voir Lien Annexe 4 :

<https://drive.google.com/file/d/1M1LBowZ9sZYGvY1H3JWif63OTqmWZpV/view?usp=sharing>)

Le rapport figurait dans les documents mis à disposition des membres et est relu à l'AG.

Vote : 68 Oui – 1 Abstention

d. Vote sur l'approbation des comptes (points 5a et 5b)

Vote : 68 Oui – 1 Abstention

e. Vote sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022-2023

Vote : 68 Oui – 1 Abstention

f. Budget 2023-2024

Voir lien pour fichier en pdf

<https://drive.google.com/file/d/1RaAultAWzoT31rPOGHXK7GhUFgfBSsOR/view?usp=sharing>

Voir lien pour fichier en excel :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ooDix3f_Oeo7M6VtTpg78Tnnp7q1Mkxk/edit?usp=sharing&oid=117240997618125371133&rtpof=true&sd=true

Le budget est passé en revue poste par poste. La première version donne un budget quasi en équilibre avec une perte mineure.

Un rappel est fait pour signaler que ce n'est pas parce qu'un montant est budgété pour un poste qu'il doit être intégralement dépensé. Certains postes entraînent des dépenses supérieures aux estimations (et sont alors approuvées par le CA) et d'autres moins.

Le poste relatif aux CBJ risque d'être revu :

- Les nouveaux congés scolaires ont obligé le déplacement de ces CBJ aux congés de l'Ascension
- Le Floreal complet à cette nouvelle date ne peut accueillir ces CBJ

- Une école à été trouvée à Turnhout et a la capacité requise
- Malheureusement, les logements sont très chers dans cette région et ne sont pas situés à proximité des locaux de jeu
- Seuls les plus motivés et ceux qui espèrent gagner un titre feront le déplacement
- L'organisation de la compétition avec une cadence de deux parties par jour les 3 premiers jours et une partie suivie de la remise des prix le 4^{ème} jour sera fatigante pour les joueurs
- La FEFB doute de l'utilité et de la rentabilité d'envoyer des coachs sur place
- Nous précisons que les organisateurs (Bycco) ne sont en rien responsables de la situation

Les recettes relatives aux subsides Ministériels seront probablement moindres

- Nous venons juste de recevoir un refus pour notre subside « habituel » de 25.000 Eur
- La Ministre souhaite néanmoins continuer à soutenir les Echecs dans les écoles
- En complément au subside exceptionnel reçu de 5.000 Eur, nous pourrions donc recevoir un complément entre 15.000 et 20.000
- Pour ce point, nous ne dépensons pas plus que nous ne recevons

Vote : 68 Oui – 1 Abstention

Au cours de la présentation financière, une question hors-contexte financier est posée par Arlon au sujet de la reconnaissance des Echecs comme un sport (Jean-Pierre Henrioul pour Arlon). Comme nouveau club, Arlon se doute que la question a déjà été évoquée auparavant mais ne pourrions-nous pas profiter du contexte « pré-élections » pour revenir à la charge.

Après une brève réponse du Président (« nous ne serons jamais considéré comme un sport à part entière »), la parole est passée à Frédéric Bielik, membre du CA :

- Frédéric rappelle qu'il est en contact avec les différentes administrations auxquelles nous pourrions être attachées (Sport, Culture, Education sociale, etc...)
- Au niveau d'être reconnu comme sport, même si la composante physique est minime aux échecs tout comme elle peut être minime dans d'autres activités pourtant reconnues comme sport (billard, tir au pistolet, etc...), les « confidences » des cabinets ministériels sont formelles : nous n'entrons pas dans les catégories des activités sportives mais ils reconnaissent ne pas savoir dans quelle catégorie nous pourrions entrer (la catégorie « sports de l'esprit » n'existe pas). Ceci malgré une directive européenne et aussi le fait qu'en France, les échecs sont reconnus.
Pour info, la FFE a reçu l'agrément du Ministre chargé des sports en 2000 (seule Fédération des sports cérébraux à avoir reçu cet agrément).
- Le conseil de Frédéric, au vu de cette situation actuelle est d'agir au niveau local et d'interpeller, au vu des élections prochaines, les partis politiques locaux afin de leur demander comment ils considèrent les échecs et quelles sont leurs intentions.

Au cours des échanges de points de vue, Quentin Padovano signale l'existence du rapport d'Hervé Madoré (en France) au sujet de la reconnaissance des sports cérébraux (Lien vers ce rapport : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/174000623.pdf)

Une proposition est émise afin que la FEFB interpelle les partis à la veille des élections 2024. Le CA y réfléchira lors d'une prochaine réunion.

5. Suivi Jeunesse (parole passée à Quentin Padovano) (Annexe incluse dans le rapport des administrateurs)
Voici le lien vers la présentation de Quentin : <https://drive.google.com/file/d/1Yc3LwCh5Xe8Lt4CFZkG11-lprbt6wjVn/view?usp=sharing>

Des interpellations ont lieu par plusieurs membres de l'Assemblée :

- au sujet de la liste des joueurs qui sont sélectionnés « pour l'Elite »
- au sujet d'inclure une fille (ou plusieurs) dans la formation Elite

Quentin précise :

- que la liste n'est pas figée mais constitue une base
- que les joueurs repris sont ceux qui se sont déclarés actifs
- que plusieurs atteignent la limite d'âge
- qu'il y a toujours des absents lors des formations et qui sont « comblés » par les joueurs « de réserve »

- que, malheureusement, la fille ayant la cote la plus élevée se trouve à 400 points inférieur des joueurs sélectionnés : la formation ne serait alors guère efficace pour elle

Laurent Wery et Vincent Coutton interpellent également Quentin et le CA au sujet du calendrier des compétitions Inter-Ecoles (des personnes qui l'organisent et notamment pour Bruxelles et le Brabant Wallon) et des changements dans les dates des compétitions jeunes (JEF et Individuels Jeunesse notamment). Vincent Coutton précise ne pas aller voir les calendriers de manière trop régulière et souhaite une information par mail.

Laurent Wery trouve anormal de ne pas envoyer un mail à tous les clubs pour y faire part des appels à candidatures. Par le passé, tant Renaud que les autres administrateurs avaient pris cette bonne habitude. Le principe d'égalité des chances et de communication ainsi que le principe de transparence lui sont importants. De même, il pose la question pourquoi soutenir deux fois certains joueurs ? En effet, Adrien, Philippos et Maxime sont déjà soutenus par la FRBE, ne serait-il pas plus judicieux de soutenir d'autres joueurs ?

Quentin précise

- un appel à candidatures a été fait au niveau du site FEFB et au niveau Facebook
- pour les Inter-Ecoles, il est exact qu'aucune candidature formelle n'a été remise et que l'organisation vient de nous être communiquée pour ces deux provinces. L'organisation s'étant bien déroulée par le passé, la FEFB n'est pas intervenue.
- au niveau des changements de dates des Individuels Jeunesse :
 - o aucun candidat ne s'était proposé
 - o après prise de contact, Namur a proposé une autre date qui a été acceptée par le CA
 - o le calendrier est mis à jour dès que possible (dans les 2-3 jours qui suivent l'officialisation)
- au niveau des changements de dates des JEF
 - o la 2^{ème} partie de l'année est soumise aux dates des Interclubs
 - o il est difficile de prévoir les dates de cette période et nous faisons de notre mieux
 - o ici aussi quand une date est modifiée, le changement s'effectue rapidement dans le calendrier
 - o ne pas oublier aussi que l'organisateur de compétitions JEF peut être soumis à ces changements de date consécutivement à des faits, des décisions indépendantes de sa volonté
- au sujet d'informer par mail à chaque changement :
 - o il n'est pas certain qu'une succession de mails pour signaler des changements de date soit réellement efficace

Au niveau jeunesse, il est rappelé par Laurent Wery que Mathieu Loncke a suivi le séminaire d'entraîneur (et ce, malgré sa jeunesse).

6. Suivi du projet « Le jeu d'Echecs à l'Ecole » (parole passée à Frédéric Bielik) (Annexe incluse dans le rapport des administrateurs)

Frédéric Bielik passe en revue le rapport qui a été inclus dans le rapport des administrateurs (voir lien infra).

7. Suivi du projet « Echecs au féminin » (parole passée à Iris Descamps) (Annexe incluse dans le rapport des administrateurs)

Iris se présente brièvement et rappelle la démarche effectuée et précisée dans le rapport des administrateurs.

Elle évoque également la collaboration avec Wiebke Barbier, responsable des joueuses à la FRBE ainsi qu'Aude Soubrier présente dans la salle.

Ensemble (et avec d'autres personnes), elles ont établi un projet de modification des Interclubs nationaux avec pour objectif final d'accroître le nombre de joueuses féminines dans les clubs. La proportion en Belgique est inférieure à ce que l'on peut constater en France par exemple ainsi que dans d'autres pays proches.

Voici le lien pour la présentation du projet :

https://drive.google.com/file/d/1OxilOp0vg1deAawQ3uzjGWT1IAE_2I51/view?usp=sharing

Un échange de points de vue a lieu avec comme objet le pourquoi de l'absence de joueuses féminines et/ou l'abandon des échecs par celles-ci.

Cet échange se prolongeant, le Président interrompt celui-ci :

- Le constat est que les causes sont multiples
- Prolonger la discussion sur ce point n'apporte rien (un langage plus imagé a été employé)
- Tout le monde est d'accord : il faut augmenter la proportion de joueuses féminines
- La présentation faite, même si elle n'est pas parfaite ni terminée dans tous ses détails, rejoint cet objectif
- Elle sera faite lors de l'AG FRBE et ce sont les clubs qui décideront

8. Choix de 2 vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2023-2024 (AG de novembre 2024)
Cette vérification aura lieu à Anderlues vers fin octobre 2024

Sophie Maquoi se présente.

Il n'y a pas d'autres candidats ; le CA en recherchera un.

Un vote n'est pas nécessaire.

Addendum : Après la réunion (ce 21/11) : Laurent Wery a posé sa candidature

9. Elections statutaires :

- a. Au niveau du CA :

Démission en cours d'exercice et actée lors de cette AG : Renaud Barreau (son mandat se terminait également à cette AG).

Frédéric Bielik termine également son mandat renouvelé à l'AG de 2020.

Iris Descamps et Frédéric Dehoux nous ont rejoint en cours d'exercice en tant que membres cooptés.

- b. Toute personne désirant poser sa candidature à un mandat d'administrateur de la FEFB doit le faire par mail électronique auprès du Secrétaire (fefb.secretariat@gmail.com) pour le 10 novembre 2023 au plus tard (23h59).

Iris Descamps a confirmé sa candidature.

Frédéric Dehoux n'a pas donné suite.

Entretemps, le CA a reçu la candidature de Pascal Vandervorst

Vote :

Iris Descamps : 68 Oui – 1 Abstention

Pascal Vandervorst : 68 Oui – 1 Abstention

- c. Au niveau du Comité Sportif d'Appel : les personnes qui se sont proposées l'an dernier (Damien André, Vadim Jamar et Lucas De Le Court) sont désignées pour 2 ans. Il manque donc deux personnes.

Addendum : la candidature de Laurent Wery n'avait pas été transmise au CA ; ceci a été rectifié après la réunion → il ne manque plus qu'une personne

- d. Au niveau des organes FRBE

- Commission des Litiges :

- Les infos sur le site FRBE ne sont pas actualisées
- Nos représentants sont : Christian Thierens et Pascal Vandervorst
- Un suppléant (au minimum) est nécessaire

- Commission d'appel

- Nos représentants sont : Fabrice Grobelny, Laetitia Heuvelmans, Jean-Christophe Thiry (suppléant)
- Remarque : Laetitia Heuvelmans n'est actuellement pas membre affiliée (j'ignore si cela a posé problème à la commission d'appel)
- Un suppléant (au minimum) est nécessaire

Les rapports de différents administrateurs sont également joints en (Lien vers Annexe 6 :

https://drive.google.com/file/d/1ARzAccRd_ug-UzRE-7Q_3zFHY2ioAZfl/view?usp=sharing

10. Point ajouté

Le Cercle de Sambreville a demandé après la clôture légale l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : la nomination de Renaud Barreau comme membre d'honneur. Depuis 2006, celui-ci est administrateur de la FEFB à différentes fonctions (Adjoint Jeunesse, Jeunesse, Directeur de Tournois, Trésorier, Vice-Président).

Pour qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, la loi précise qu'il faut qu'il y ait unanimité des membres présents.

Après demande du Président, aucun membre ne s'oppose à l'ajout d'un tel point.

Par conséquent, les bulletins de vote prennent également en compte cette nomination

Vote : 65 Oui – 3 Non - 1 Abstention

11. Clôture de la réunion à 18h

PV rédigé par Christian Henrotte